

ZONES DE DESSERTE DES LYCEES DU DEPARTEMENT DE LA GIRONDE EN VIGUEUR A COMPTER DE L'ANNEE SCOLAIRE 2024-2025

Réf : Arrêtés en date du 10 janvier 2012 modifié le 05 mars 2012, le 24 janvier 2013, le 18 mars 2014, le 10 février 2015, le 18 mars 2016, le 24 mars 2017, le 16 mars 2018, le 29 mars 2022, le 19 décembre 2022 et le 14 décembre 2023.

ZAP 1 - BORDEAUX CENTRE

Secteur commun BORDEAUX – LYCEE MONTAIGNE ET LYCEE GUSTAVE EIFFEL

Domicile des Elèves

Bordeaux, périmètre délimité par les voies suivantes (*les voies entre parenthèses n'appartiennent pas au secteur du lycée*) :

Rue Porte de la Monnaie, rue Camille Sauvageau, rue Planterose, place du Maucaillou, rue Permentade, rue Leyteire, rue Kléber, rue Beaufleury, (cours de la Somme – tronçon compris entre la rue Beaufleury et la rue Mercière), (rue Mercière), rue Clément, rue Mazarin –tronçon compris entre la rue Clément et la rue Cadrouin, (rue Cadrouin), rue Lamourous, place Amédée Larrieu, rue Louis Mie, rue du Tondu – tronçon compris entre la rue Louis Mie et la rue Mathieu, rue Mathieu, rue d'Ornano jusqu'au boulevard du maréchal Leclerc, rue Frantz Despagnet, rue de la pelouse de Douet numéros impairs, rue C. et W. Booth, rue Thimotée Piechaud, limites communales avec Mérignac - rue du médecin colonel Albert Chemin, rue Emile Combes, avenue d'Arès en allant vers la place Mondésir - avenue de la République numéros pairs, rue Judaïque numéros pairs, (cours de l'Intendance, place de la comédie), cours du 30 juillet numéros pairs, allées d'Orléans jusqu'à la Garonne.

Secteur commun BORDEAUX LYCEE MONTAIGNE, LYCEE G. EIFFEL ET LYCEE F. MAGENDIE

Domicile des Elèves

Bordeaux, périmètre délimité par les voies suivantes (*les voies entre parenthèses n'appartiennent pas au secteur du lycée*) :

(Rue Mathieu), rue du Tondu – tronçon compris entre la rue Mathieu et les boulevards, (rue Léo Saignat), rue de Canolle, (rue Frantz Despagnet), (rue d'Ornano jusqu'à la rue Mathieu).

Les rues suivantes appartiennent au secteur commun Montaigne-Eiffel-Magendie :

Rue Descartes, rue Marceau, avenue Vercingétorix, avenue du Parc de Lescure, place Johnston, avenue Maurice Martin, Boulevard du Maréchal Leclerc – tronçon compris entre la rue d'Ornano et la rue du Tondu, rue Auguin, rue Albert Thomas, rue des Cèdres, Place des Cèdres, rue Mestrezat, rue des Belles Iles, rue Lauradey, rue Cheminade, rue du 144^e régiment d'infanterie, rue J. Renaud Dandicolle -tronçon compris entre les boulevards et la rue Mathieu, rue de Lisbonne, rue de Madrid, rue Lecocq -tronçon compris entre les boulevards et la rue Mathieu, rue Guillaume Leblanc -tronçon compris entre les boulevards et la rue Mathieu, rue Manon Cormier -tronçon compris entre les boulevards et la rue Mathieu.

BORDEAUX – LYCEE MICHEL MONTAIGNE

Domicile des Elèves

Bordeaux, périmètre délimité par les voies suivantes (les voies entre parenthèses n'appartiennent pas au secteur du lycée) :

Cours de l'Intendance, place de la comédie, allées de Tourny numéros pairs, rue Fondaudège numéros pairs jusqu'à la (rue du palais Gallien).

BORDEAUX – LYCEE FRANCOIS MAGENDIE

Domicile des Elèves

Bordeaux, périmètre délimité par les voies suivantes (les voies entre parenthèses n'appartiennent pas au secteur du lycée) :

(Cours de l'Argonne), (rue Clément), (rue Mazarin), rue Cadrouin, (rue Lamourous), (rue Louis Mie), (rue du Tondu – tronçon compris entre la rue Louis Mie et la rue Mathieu), rue Léo Saignat, (rue de Canolle), rue de la pelouse de Douet côté hôpital, (rue C. et W. Booth), (rue Thimotée Piechaud), rue Francisco Ferrer, limites communales avec Mérignac, limites communales avec Pessac jusqu'à la rue Artiguemale.

Talence, périmètre délimité par les voies suivantes :

Avenue Jean Jaurès, rue Ader, chemin Cerpeau, avenue de la mission Haut-Brion, rue Marc Sangnier, rue Pierre Noailles, cours de la Libération numéros impairs, cours Gambetta numéros impairs.

Secteur commun BORDEAUX LYCEE NICOLAS BREMONTIER ET LYCEE GUSTAVE EIFFEL

Domicile des Elèves

Bordeaux, périmètre délimité par les voies suivantes :

Pont Saint Jean, Boulevard des frères Moga, rue Peyronnet, rue Malbec, rue Vilaris, place Pierre Jacques Dormoy, rue Jules Steeg, rue Lafontaine, Cours de la Somme - tronçon compris entre la rue Lafontaine et la rue Beaufleury, rue Beaufleury, rue Kléber, rue Leyteire, rue Permentade, place du Maucaillou, rue Planterose, rue Camille Sauvageau, rue Porte de la Monnaie.

Les rues suivantes appartiennent au secteur commun Brémontier - Eiffel :

Rue Monadey, rue Giner de Los Rios, rue Mazagran, rue de Labrède, rue St Jean, rue Julie, rue Kléber (tronçon compris entre la rue Lafontaine et la rue Beaufleury), rue Videau, rue Malescaut, rue Monthyon, rue Bergeon, rue Ferbos, cours de l'Yser (tronçon compris entre la rue Lafontaine et la Place des Capucins), rue Emile Laparra, Impasse St Jean, rue de Bègles, cours de la Marne (tronçon compris entre la rue Leyteire et la rue Peyronnet), rue Chantre, rue Garat, rue Elie Gintrac, rue Contrescarpe, rue Bigot, rue Baurein, rue Sanche de pomiers, rue Bergeret (tronçon compris entre la rue Permentade et la Place des Capucins), rue traversanne, Place Léon Duguit, rue du Portail, rue du Noviciat, cours Barbey, rue Montfaucon, cité Gratecap, rue Jules Guesde, rue du mouton, rue Gerbier, rue des Douves, rue Marbotin, rue Clare, rue Saumenude, rue des Bouviers, rue des Vignes, rue Nérigean, rue Berrouet, rue Saint-Benoit, rue du Port, rue des Bénédictines, rue Carpenteyre, rue du Moulin, rue Jacques d'Welles, Place P. Renaudel, Quai Ste Croix, rue de Tausia, rue des Beaux Arts, rue du Fort Louis, Place André Meunier dit Mureine, rue des Erables, rue de l'Abattoir, rue Dom Devienne, rue de Lentillac.

BORDEAUX – LYCEE NICOLAS BREMONTIER

Domicile des Elèves

Bordeaux, périmètre délimité par les voies suivantes :

La Garonne, limites communales avec Bègles jusqu'à la route de Toulouse, limites communales avec Talence jusqu'à la barrière St Genès, place Louis Barthou, cours de l'Argonne jusqu'à la rue Mercière, rue Mercière, cours de la Somme – tronçon compris entre la rue Mercière et la rue Lafontaine, rue Lafontaine, rue Jules Steeg, place Pierre Jacques Dormoy, rue Vilaris, rue Malbec, rue Peyronnet, boulevard des frères Moga jusqu'au pont Saint Jean.

Bègles, périmètre délimité par les voies suivantes :

limites communales avec Bordeaux jusqu'à la route de Toulouse à l'ouest et la voie ferrée à l'est, rue Louis Braille, rue Faugères, rue Berthelot - tronçon compris entre la rue Faugères et la rue Albert et Elisabeth Dupeyron, rue Albert et Elisabeth Dupeyron, rue Charles Lamoureux, avenue Saint-Paulin, rue Ferdinand Buisson - tronçon compris entre les avenues Saint-Paulin et du Professeur Bergonié, avenue du Professeur Bergonié jusqu'à la voie ferrée.

BORDEAUX – LYCEE JEAN CONDORCET

Domicile des Elèves

Bordeaux, périmètre délimité par les voies suivantes :

(rue Borie), (rue Camille Godard), (rue Mandron), boulevard Godard, allée de Boutaut, allée du Bois, la Garonne (*les voies entre parenthèses n'appartiennent pas au secteur du lycée*).

Le Bouscat, périmètre délimité par les voies suivantes :

Allée de Boutaut, rue Rigal, rue Edouard Branly, rue de la Préceinte, rue Baudin.

BORDEAUX – LYCEE FRANCOIS MAURIAC

Domicile des Elèves

Artigues-près-Bordeaux, Bordeaux (rive droite de la Garonne), Bouliac, Cenon, Floirac, Latresne, Tresses.

ZAP 2 - BORDEAUX NORD

BORDEAUX – LYCEE MONTESQUIEU

Domicile des Elèves

Bruges,

Le Bouscat sauf périmètre délimité par les voies suivantes :

allée de Boutaut, rue Rigal, rue Edouard Branly, rue de la Préceinte, rue Baudin.

Eysines sauf périmètre délimité par les voies suivantes :

Limites communales avec Mérignac au sud et avec le Haillan à l'est, rue de la Gravette, D1215, rocade, rue Gabriel Fauré, rue Charles Gounod, avenue de l'Hippodrome entre la rue Charles Gounod et la rue du 8 mai 1945, rue du 8 mai 1945.

Bordeaux, périmètre délimité par les voies suivantes (les voies entre parenthèses n'appartiennent pas au secteur du lycée) :

(rue Croix de Seguey), rue Fondaudège numéros impairs, allées de Tourny numéros impairs, cours du 30 juillet numéros impairs, (allées d'Orléans jusqu'à la Garonne), rue Borie, place Picard, rue Camille Godard, rue Mandron.

BORDEAUX – LYCEE CAMILLE JULLIAN

Domicile des Elèves

Bordeaux, périmètre délimité par les voies suivantes :

rue Croix de Seguey, rue Fondaudège numéros pairs jusqu'à la rue du palais Gallien, rue du palais Gallien, rue Judaïque numéros impairs - tronçon compris entre la rue du palais Gallien et l'avenue de la République, avenue de la République numéros impairs, avenue d'Arès, avenue de Mérignac, limites communales avec Mérignac.

Eysines, périmètre délimité par les voies suivantes :

limites communales avec Mérignac au sud et avec le Haillan à l'est, rue de la Gravette, D1215, rocade, rue Gabriel Fauré, rue Charles Gounod, avenue de l'Hippodrome de la rue Charles Gounod à la rue du 8 mai 1945, rue du 8 mai 1945.

Le Haillan sauf partie nord : périmètre délimité par la limite communale ouest (Saint-Médard), (chemin de Mories exclu), rue du Médoc, chemin de Broustéra, limite communale est (Eysines).

LE TAILLAN-MEDOC – LYCEE SUD MEDOC LA BOETIE

Domicile des Elèves

Le Taillan-Médoc, Le Temple, Saint-Aubin-de-Médoc, Saint-Médard-en-Jalles, Salaunes, Saumos, Sainte-Hélène.

Le Haillan, partie nord : périmètre délimité par la limite communale ouest (Saint-Médard), chemin de Mories, rue du Médoc, chemin de Broustéra, limite communale est (Eysines).

ZAP 3 - RIVE DROITE

Secteur commun LORMONT – LYCEE ELIE FAURE ET LYCEE LES IRIS

Domicile des Elèves

Ambarès-et-Lagrave, Ambès, Bassens, Carbon-Blanc, Izon, Lormont, Montussan, Saint-Loubès, Saint-Louis-de-Montferrand, Saint-Sulpice-et-Cameyrac, Saint-Vincent-de-Paul, Sainte-Eulalie, Yvrac.

Secteur commun BEGLES – LYCEE VACLAV HAVEL ET TALENCE – V. LOUIS ET A. KASTLER

Domicile des Elèves

Bègles sauf périmètre délimité par les voies suivantes :

limites communales avec Bordeaux jusqu'à la route de Toulouse à l'ouest et la voie ferrée à l'est, rue Louis Braille, rue Faugères, rue Berthelot - tronçon compris entre la rue Faugères et la rue Albert et Elisabeth Dupeyron, rue Albert et Elisabeth Dupeyron, rue Charles Lamoureux, avenue Saint-Paulin, rue Ferdinand Buisson - tronçon compris entre les avenues Saint-Paulin et du Professeur Bergonié, avenue du Professeur Bergonié jusqu'à la voie ferrée.

Villenave-d'Ornon.

ZAP 4 - LIBOURNE

LIBOURNE – LYCEE MAX LINDER

Domicile des Elèves

Libourne, périmètre délimité par les voies suivantes :

limite communale allant de Fronsac à Pomerol jusqu'au chemin de Plince, chemin de Plince numéros impairs, rue de la Bordette numéros impairs, rue Delalande numéros impairs, boulevard Aristide Briand - tronçon compris entre la rue Delalande et la rue Lataste, voie ferrée jusqu'à la Dordogne, la Dordogne.

Abzac, Arveyres, Asques, Baigneaux, Bayas, Bellebat, Bellefond, Beychac-et-Caillau, Blasimon, Bonzac, Bossugan, Cadarsac, Cadillac-en-Fronsadais, Camps-sur-L'Isle, Cessac, Chamadelle, Civrac-sur-Dordogne, Courpiac, Coutras, Francs, Fronsac, Frontenac, Galgon, Génissac, Gours, Guîtres, Jugazan, La-Lande-de-Fronsac, La Rivière, Lagorce, Lalande-de-Pomerol, Lapouyade, Le Fieu, Les Artigues-de-Lussac, Les Billaux, Les Eglisottes-et-Chalaires, Les Peintures, Lugasson, Lugon-et-l'Isle-du-Carnay, Lussac, Maransin, Marcenais, Mérignas, Montagne, Montignac, Mouillac, Néac, Nérigean, Périssac, Petit-Palais-et-Cornemps, Pomerol, Porchères, Puisseguin, Puynormand, Rauzan, Romagne, Ruch, Sablons, Saillans, Savignac-de-l'Isle, Saint-Aignan, Saint-Antoine-sur-l'Isle, Saint-Christophe-de-Double, Saint-Christophe-des-Bardes, Saint-Cibard, Saint-Ciers-d'Abzac, Saint-Denis-de-Pile, Saint-Genès-de-Fronsac, Saint-Germain-de-la-Rivière, Saint-Germain-du-Puch, Saint-Jean-de-Blaignac, Saint-Martin-de-Laye, Saint-Martin-du-Bois, Saint-Médard-de-Guizières, Saint-Michel-de-Fronsac, Saint-Pey-de-Castets, Saint-Romain-la-Virvée, Saint-Sauveur-de-Puynormand, Saint-Seurin-sur-l'Isle, Saint-Vincent-de-Pertignas, Sainte-Florence, Tarnes, Tayac, Tizac-de-Lapouyade, Vayres, Vérac, Villegouge.

LIBOURNE – LYCEE JEAN MONNET

Domicile des Elèves

Libourne, périmètre délimité par les voies suivantes (les voies entre parenthèses n'appartiennent pas au secteur du lycée) :

limite communale avec Saint-Emilion, limite communale avec Pomerol jusqu'au chemin de Plince, chemin de Plince numéros pairs, rue de la Bordette numéros pairs, rue Delalande numéros pairs, (boulevard Aristide Briand - tronçon compris entre la rue Delalande et la rue Lataste), voie ferrée jusqu'à la Dordogne, limite communale allant d'Arveyres à Saint-Emilion.

Saint-Emilion, Saint-Sulpice-de-Faleyrens, Saint-Laurent-des-Combes.

Secteur commun LIBOURNE – LYCEE JEAN MONNET ET LYCEE MAX LINDER

Domicile des Elèves

Branne, Cabara, Dagnac, Dardenac, Espiet, Guillac, Grézillac, Lugaingnac, Moulon, Naujan-et-Postiac, Saint-Aubin-de-Branne, Saint-Quentin-de-Baron, Tizac-de-Curton, Vignonet.

ZAP 5 - TALENCE

GRADIGNAN – LYCEE DES GRAVES

Domicile des Elèves

Canéjan, Cestas (sauf lieu-dit Gazinet), Gradignan, Léognan.

Secteur commun TALENCE – LYCEE VICTOR LOUIS ET LYCEE ALFRED KASTLER

Domicile des Elèves

Ayguemorte-les-Graves, Beautiran, Cabanac-et-Villagrains, Cadaujac, Castres-sur-Gironde, Isle-Saint-Georges, La Brède, Martillac, Saint-Médard-d'Eyrans, Saint-Morillon, Saint-Selve, Talence (sauf périmètre relevant du lycée Magendie Bordeaux).

Secteur commun TALENCE – LYCEE V. LOUIS ET A. KASTLER ET BEGLES – LYCEE V. HAVEL

Domicile des Elèves

Bègles sauf périmètre délimité par les voies suivantes :

limites communales avec Bordeaux jusqu'à la route de Toulouse à l'ouest et la voie ferrée à l'est, rue Louis Braille, rue Faugères, rue Berthelot - tronçon compris entre la rue Faugères et la rue Albert et Elisabeth Dupeyron, rue Albert et Elisabeth Dupeyron, rue Charles Lamoureux, avenue Saint-Paulin, rue Ferdinand Buisson - tronçon compris entre les avenues Saint-Paulin et du Professeur Bergonié, avenue du Professeur Bergonié jusqu'à la voie ferrée.

Villeneuve-d'Ornon.

ZAP 6 - SUD GIRONDE - ENTRE-DEUX-MERS

BAZAS - LYCEE ANATOLE DE MONZIE

Domicile des Elèves

Aillas, Aubiac, Balizac, Bazas, Bernos-Beaulac, Berthez, Birac, Bourideys, Brouqueyran, Captieux, Cauvignac, Cazalis, Cazats, Cours-les-Bains, Cudos, Escaudes, Gajac, Gans, Giscos, Goualade, Grignols, Labescau, Lados, Lartigue, Lavazan, Le Nizan, Le Tuzan, Lerm-et-Musset, Lignan-de-Bazas, Lucmau, Marimbault, Marions, Masseilles, Noaillan, Origine, Pompéjac, Préchac, Sauviac, Sendets, Sigalens, Sillas, Saint-Côme, Saint-Léger-de-Balson, Saint-Michel-de-Castelnau, Saint-Symphorien, Uzeste, Villandraut.

LANGON – LYCEE JEAN MOULIN

Domicile des élèves

Arbanats, Arbis, Auros, Barsac, Beguey, Bieujac, Bommes, Brannens, Budos, Cadillac, Cardan, Castets-et-Castillon, Caudrot, Cérons, Coimères, Donzac, Escoussans, Fargues, Gabarnac, Guillos, Illats, Ladaux, Landiras, Langon, Laroque, Le Pian-sur-Garonne, Léogeats, Lestiac-sur-Garonne, Loupiac, Mazères, Monprimblanc, Omet, Paillet, Podensac, Portets, Preignac, Pujols-sur-Ciron, Rions, Roaillan, Sauternes, Semens, Soullignac, Saint-André-du-Bois, Saint-Germain-de-Grave, Saint-Laurent-du-Bois, Saint-Laurent-du-Plan, Saint-Loubert, Saint-Macaire, Saint-Maixant, Saint-Martial, Saint-Martin-de-Sescas, Saint-Michel-de-Rieufret, Saint-Pardon-de-Conques, Saint-Pierre-de-Mons, Saint-Pierre-d'Aurillac, Sainte-Croix-du-Mont, Sainte-Foy-la-Longue, Toulence, Verdélais, Virelade.

LA REOLE – LYCEE JEAN RENOUE

Domicile des Elèves

Bagas, Barie, Bassanne, Blagnac, Bourdelles, Camiran, Cantois, Casseuil, Castelmoron-d'Albret, Castelviel, Caumont, Cleyrac, Coirac, Cours-de-Monségur, Coutures, Daubeze, Dieulivol, Floude, Fontet, Fosses-et-Baleyssac, Gironde-sur-Dropt, Gornac, Hure, La Réole, Lamothe Landerron, Landerrouet-sur-Ségur, Le Puy, Les Esseintes, Loubens, Loupiac-de-la-Réole, Martres, Mauriac, Mesterriex, Mongauzy, Monségur, Montagoudin, Morizes, Mourens, Neuffons, Noaillac, Pondauret, Puybarban, Rimons, Roquebrune, Sauveterre-de-Guyenne, Savignac, Saint-Brice, Saint-Exupéry, Saint-Félix-de-Foncaude, Saint-Génis-du-Bois, Saint-Hilaire-de-la-Noaille, Saint-Hilaire-du-Bois, Saint-Martin-de-Lerm, Saint-Martin-du-Puy, Saint-Michel-de-Lapujade, Saint-Pierre-de-Bat, Saint-Sève, Saint-Sulpice-de-Pommiers, Saint-Sulpice-de-Guilleragues, Saint-Vivien-de-Monségur, Sainte-Gemme, Taillecat, Targon.

SAINTE-FOY-LA-GRANDE – LYCEE ELISEE RECLUS

Domicile des Elèves

Auriolles, Belves-de-Castillon, Caplong, Castillon-la-Bataille, Cazaugitat, Coubeyrac, Doulezon, Eynesse, Flaujagues, Gardégan-et-Tourtirac, Gensac, Juillac, La Roquille, Landerrouat, Les-Leves-et-Thoumeyragues, Les Salles-de-Castillon, Ligueux, Lustrac-de-Dureze, Margueron, Massugas, Mouliets-et-Villemartin, Pellegrue, Pessac-sur-Dordogne, Pineuilh, Pujols, Riocaud, Soussac, Saint-André-et-Appelles, Saint-Antoine-du-Queyret, Saint-Avit-de-Soulège, Saint-Avit-Saint-Nazaire, Saint-Etienne-de-Lisse, Saint-Ferme, Saint-Genès-de-Castillon, Saint-Hippolyte, Saint-Magne-de-Castillon, Saint-Pey-d'Armens, Saint-Philippe-d'Aiguille, Saint-Philippe-du-Seignal, Saint-Quentin-de-Caplong, Sainte-Colombe, Sainte-Foy-la-Grande, Sainte-Radegonde, Sainte-Terre.

CREON – LYCEE**Domicile des Elèves**

Baron, Baurech, Blésignac, Bonnetan, Camarsac, Cambes, Camblanes-et-Meynac, Camiac-et-Saint-Denis, Capien, Carignan-de-Bordeaux, Cénac, Créon, Croignon, Cursan, Faleyras, Fargues-Saint-Hilaire, Haux, La Sauve, Langoiran, Le Pout, Le Tourne, Lignan-de-Bordeaux, Loupes, Madirac, Pompignac, Quinsac, Sadirac, Salleboeuf, Saint-Caprais-de-Bordeaux, Saint-Genès-de-Lombaud, Saint-Léon, Tabanac, Villenave-de-Rions.

ZAP 7 - MERIGNAC PESSAC**MERIGNAC – LYCEE FERNAND DAGUIN****Domicile des Elèves**

Martignas-sur-Jalle, Mérignac, Saint-Jean-d'Ilac.

PESSAC – LYCEE PAPE CLEMENT**Domicile des Elèves**

Pessac,

Lieu-dit Gazinet à Cestas.

ZAP 8 - MEDOC**LESPARRE – Annexe du LYCEE ODILON REDON – PAUILLAC****Domicile des Elèves**

Bégadan, Baignan, Carcans, Civrac-en-Médoc, Couquèques, Gaillan-en-Médoc, Grayan-et-l'Hôpital, Hourtin, Jau-Dignac-et-Loirac, Le Verdon-sur-Mer, Lesparre-Médoc, Naujac-sur-Mer, Ordonnac, Prignac-en-Médoc, Queyrac, Soulac-sur-Mer, Saint-Christoly-Médoc, Saint-Germain-d'Esteuil, Saint-Vivien-de-Médoc, Saint-Yzans-de-Médoc, Talais, Valeyrac, Vendays- Montalivet, Vensac.

PAUILLAC – LYCEE ODILON REDON**Domicile des Elèves**

Arcins, Arsac, Avensan, Brach, Castelnau-de-Médoc, Cissac-Médoc, Cussac-Fort-Médoc, Labarde, Lamarque, Listrac-Médoc, Margaux-Cantenac, Moulis-en-Médoc, Pauillac, Soussans, Saint-Estèphe, Saint-Julien-Beychevelle, Saint-Laurent-Médoc, Saint-Sauveur, Saint-Seurin-de-Cadourne, Vertheuil.

BLANQUEFORT – LYCEE JEAN MONNET**Domicile des Elèves**

Blanquefort, Le Pian-Médoc, Ludon, Macau, Parempuyre.

ZAP 9 - ARCACHON

ANDERNOS – LYCEE NORD BASSIN

Domicile des Elèves

Andernos-les-Bains, Arès, Audenge, Lacanau, Lanton, Le Porge, Lège-Cap-Ferret.

ARCACHON – LYCEE GRAND AIR

Domicile des Elèves

Arcachon, Gujan-Mestras, La Teste-de-Buch, Le Teich.

BIGANOS – Annexe du LYCEE DE LA MER – GUJAN MESTRAS

Domicile des Elèves

Biganos, Marcheprime.

LE BARP – LYCEE

Domicile des Elèves

Belin-Beliet, Hostens, Le Barp, Louchats, Lugos, Mios, Saint-Magne, Salle, Saucats.

ZAP 10 - AMBITION NORD GIRONDE

BLAYE – LYCEE JAUFRE RUDEL

Domicile des Elèves

Anglade, Bayon-sur-Gironde, Berson, Blaye, Bourg-sur-Gironde, Braud-et-Saint-Louis, Campugnan, Cars, Cartelegue, Cavignac, Cezac, Civrac-de-Blaye, Comps, Donnezac, Etauliers, Eyrans, Fours, Gauriac, Générac, Lansac, Laruscade, Marcillac, Mazion, Mombrier, Plassac, Pleine-Selve, Prignac-et-Marcamps, Pugnac, Reignac, Samonac, Saugon, Saint-Androny, Saint-Aubin-de-Blaye, Saint-Caprais-de-Blaye, Saint-Christoly-de-Blaye, Saint-Ciers-de-Canesse, Saint-Ciers-sur-Gironde, Saint-Genès-de-Blaye, Saint-Girons-d'Aiguevives, Saint-Mariens, Saint-Martin-Lacaussade, Saint-Palais, Saint-Paul, Saint-Savin, Saint-Seurin-de-Bourg, Saint-Seurin-de-Cursac, Saint-Trojan, Saint-Vivien-de-Blaye, Saint-Yzan-de-Soudiac, Tauriac, Teuillac, Villeneuve.

SAINT-ANDRE-DE-CUBZAC – LYCEE PHILIPPE COUSTEAU

Domicile des Elèves

Cubnezais, Cubzac-les-ponts, Gauriaguet, Marsas, Peujard, Saint-André-de-Cubzac, Saint-Gervais, Saint-Laurent-d'Arce, Val de Virvée, Virsac.